

# LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire,  
et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental  
Régional du Centre - Val de Loire



## Au Sommaire :

- *Avis relatif au compte administratif 2022 et à la décision modificative n°1 De l'exercice 2023*
- *Avis sur le rapport du Conseil Régional « Ambition Forêts 2030 »*
- *Avis sur la gratuité des transports REMI pour les jeunes le week-end*
- *Avis sur la " mise en oeuvre de la réforme de la première année des études de santé en Centre-Val de Loire "*
- *Avis sur Projet Régional de Santé 3*

## AVIS

## relatif au compte administratif 2022 et à la décision modificative n°1 de l'exercice 2023



Le groupe AIESSE tient à souligner le soutien apporté par le Conseil régional au sport, qu'il s'agisse du soutien au développement de la pratique, aux installations sportives ou encore au sport de haut niveau, dans le contexte d'après crise sanitaire et dans la perspective des grands évènements à venir : Coupe du monde de rugby 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 notamment.

## La dynamique sportive



### Nous souhaitons néanmoins intervenir sur trois points :

**1/** Le dispositif d'aide à l'acquisition d'une licence sportive au travers du dispositif YEP'S. Le groupe constate une augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2021 et 2022, cependant le dispositif reste confidentiel. Nous espérons que le maintien du dispositif en 2023 et son élargissement aux licenciés de l'UNSS permettra d'augmenter de façon significative le nombre de bénéficiaires et d'amener les jeunes dans les clubs sportifs fédérés, la pratique au sein d'une association affiliée à l'UNSS permettant souvent la découverte de nouvelles disciplines. Nous regrettons cependant que le montant de l'aide ne soit pas revalorisé dès 2023 pour soutenir davantage le pouvoir d'achat des jeunes et de leurs familles.

**2/** Le CREPS (Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive). Le groupe AIESSE est interrogatif quant au taux d'utilisation des crédits alloués au CREPS pour répondre aux besoins d'entretien urgents et de renouvellement des équipements qui n'est que de 68%. Si ce n'est pas déjà le cas, un élargissement de cette ligne de crédit au pôle hébergement semble indispensable pour faciliter la rénovation et remise en état des chambres, d'autant plus important à un an des Jeux Olympiques et Paralympiques pour recevoir des délégations sportives.

**3/** Concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques et la décision modifications n°1, le groupe AIESSE tient à souligner l'implication du Conseil régional dans la dynamique des événements majeurs à venir avec une augmentation des crédits de paiement notamment pour l'accompagnement des athlètes préparant les JOP et l'acquisition de billets dans le cadre de la billetterie classique et de la billetterie sociale. Il tient néanmoins à rappeler la nécessaire articulation à avoir avec les autres collectivités territoriales, les services de l'état, les acteurs du monde économique et le mouvement sportif, dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport, pour amplifier et rendre plus lisible la dynamique engagée et la faire perdurer au-delà, dans le cadre de l'Héritage.

*Intervention de ALICIA MAINFERME  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur JEAN-YVES BRUN  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*

### La forêt, un poumon économique ?

L'avis souligne, et complète avec de solides arguments, les points forts d'une ambition forestière de la Région fortement centrée sur l'économie et le développement de l'exploitation forestière.

Il eut toutefois été opportun d'insister, à l'instar de la Région, sur le rôle multifonctionnel des forêts. C'est cette omission, conjuguée aux critiques peu incisives des propositions peu ambitieuses en termes d'actions en faveur de la biodiversité forestière, qui font les limites de l'avis.

Avis qui renforce ainsi celles de la stratégie régionale. Il oublie la stratégie européenne forêts 2030 qui vise à préserver les dernières vieilles forêts et forêts primaires en Europe. Celles-ci sont un enjeu majeur peu cité dans le rapport. Leur identification, sans se limiter à une cartographie du « vieux bois » ou à des diagnostics biodiversité, est une nécessité. Le « vieux bois » est intéressant mais n'est pas synonyme de « Vieilles forêts » qu'il convient de préserver en ne se contentant pas de mobiliser les seules dispositions liées à Natura 2000.

L'ambition régionale en faveur de la biodiversité forestière et des vieilles forêts gagnerait à mobiliser d'autres outils comme les Réserves Naturelles Régionales, les Obligations Réelles Environnementale ou les aires protégées par acquisition de foncier.

L'avis reconnaît la pertinence, justifiée, de l'objectif de récolter plus de bois dans les forêts privées de moins de 25 Ha. Il ne précise toutefois pas que l'absence de connaissance des vieilles forêts régionales, pour l'essentiel présentes dans des forêts privées de moins de 25 ha, pourrait justement conduire à leur exploitation et leur destruction.

A ce sujet, l'avis pourrait aussi mettre en avant que cet objectif doit bien être conditionné à l'appropriation par les propriétaires concernés et les sociétés intervenantes de modes de gestion durables, notamment concernant la préservation de la biodiversité à la fois en phase d'exploitation et lors des opérations d'extraction du bois. Le rapport régional mentionne à ce sujet son soutien au travail de préconisations réalisé au sein de la coalition « Bois-Energie et Biodiversité » de la COP régionale, ayant abouti à une charte signée par plusieurs acteurs de la forêt en région. Il serait opportun ici d'élargir l'engagement dans ces préconisations aux nouvelles personnes et acteurs que l'on souhaite mobiliser.

Par ailleurs, il est bien que l'avis rappelle l'importance de préserver les zones humides. Mais faire le lien direct avec le risque que peut faire peser, en vallées alluviales plus qu'en tourbières, la volonté de redévelopper la populiculture en aurait renforcé la portée.

Les forêts ont un rôle multifonctionnel majeur, et il est vraiment regrettable que les ambitions en faveur de la biodiversité forestière ne soient pas au niveau de celles du développement économique. Et ce alors que, pour l'avenir, tout l'enjeu réside dans la nécessaire conciliation de tous les usages de la forêt.



*Intervention de FRÉDÉRIC BRETON  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur DOMINIQUE ROUZIES  
Le groupe s'est abstenu*

## Une forêt raisonnée

Les écosystèmes forestiers contribuent fortement à la préservation de la ressource en eau, assurant une filtration efficace de l'eau au niveau des sols. La première protection de la ressource passe par un boisement adapté au milieu, la pérennité d'un couvert forestier et des pratiques de gestions raisonnées (éviter les coupes rases qui augmentent le ruissellement par exemple...).

Notre groupe tient à appuyer le fait que la tendance favorable, exprimée dans le rapport de la région et dans l'avis de notre assemblée, pour une production accrue de bois de peupliers ne peut s'effectuer au détriment de zones humides ou prairies alluviales.

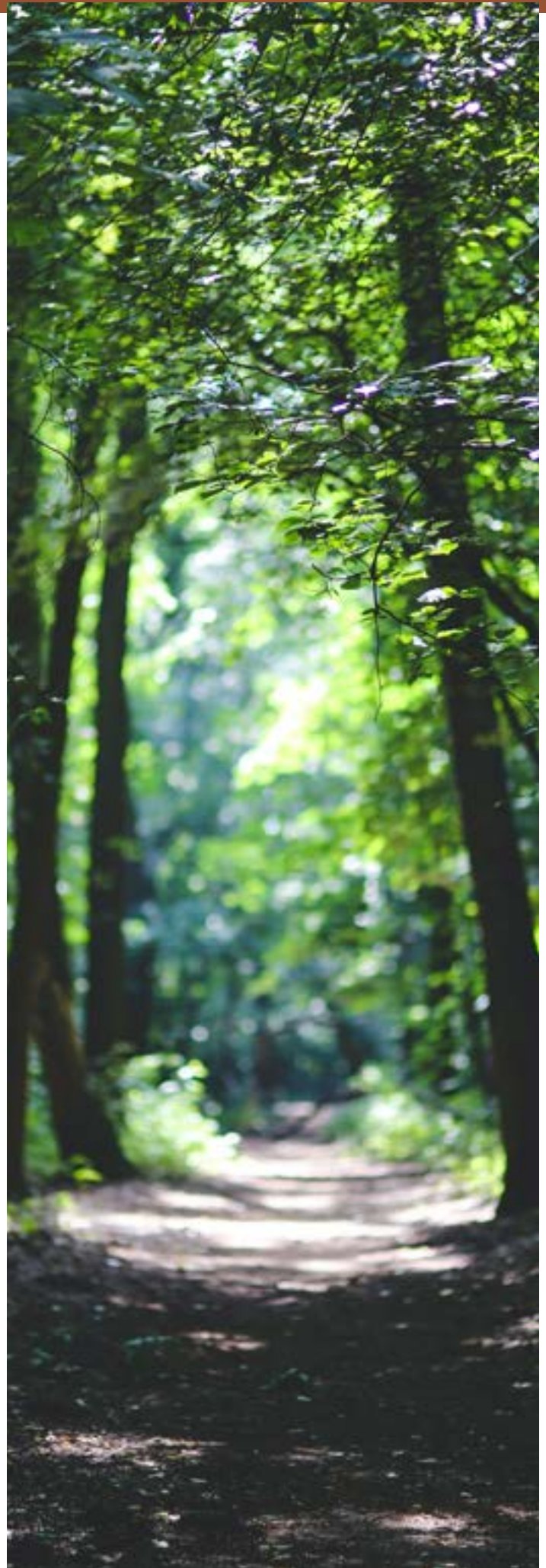
Il est à considérer ici que le choix d'essences adaptées est essentiel pour préserver la ressource en eau et ceci particulièrement aux abords milieux aquatiques (cours d'eau...)

Ensuite, au regard de l'accélération des effets du changement climatique, notre groupe exprime son inquiétude face à une difficulté croissante de concilier les enjeux de préservation de notre biodiversité forestière, face aux nouvelles et nécessaires contraintes de prise en compte du risque incendie.

Enfin, dans un contexte d'urgence où des dépérissements sont déjà constatés sur nos essences patrimoniales, et allant de fait dans le sens d'une réduction de production de la biomasse, une interrogation est aussi posée quant à la pertinence de l'ambition, à court terme, de quadrupler le volume d'extraction de bois en région. Celle-ci pourrait alors accentuer le dépérissement ou la perte de biomasse. Il a notamment été bien rappelé les cycles très longs de constitution de potentiels nouveaux boisements par plantation, et que l'on n'a par ailleurs pas de réelles certitudes quant aux choix des « nouvelles » essences qui seront viables et pérennes.

Une stratégie alternative plus raisonnée pourrait au contraire favoriser l'expérience d'une résilience, d'une adaptation et d'une capacité de régénération naturelle des boisements existants, dont il a été justement rappelé la grande diversité d'essences encore présente dans notre région.

*Intervention de SAMUEL SENAVER ET ISABELLE PAROT  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur DOMINIQUE ROUZIES  
Le groupe s'est abstenu*



## La gratuité a-t-elle un coût ?

Le groupe AIESSE salue à nouveau la volonté de la Région à proposer des réponses concrètes aux jeunes de notre région via la mise en place de la gratuité des transports REMI pour les 15-25 ans durant les week-end et jours fériés.

Comme l'indique le rapporteur dans son avis, la mobilité demeure effectivement un frein important pour les jeunes et il est dommageable que leurs ressources, bien souvent modestes, passent en partie dans les frais de transports. Ce constat est largement mis en lumière et partagé par de nombreuses analyses et autres enquêtes diligentées tant par le conseil régional que le CESER.

Au-delà de cette volonté commune et comme s'applique à le rappeler notre rapporteur, il n'en demeure pas moins qu'au-delà de ce principe de gratuité, il faut bien que quelqu'un paye. Il est évoqué dans l'avis d'éventuelles inflexions d'autres politiques régionales dans le but de compenser la baisse éventuelle de recettes générée par ce principe de gratuité. Pourquoi pas, cela ne nous choque pas, la collectivité devra faire des choix et déterminer les degrés de priorité.

L'universalité de la mesure est interrogée nous considérons qu'elle doit être appliquée, si les approches statutaires pratiquées par nombre de politiques publiques sont parfois nécessaires, n'oublions pas pour autant les stigmates qu'elles peuvent générer par ailleurs...

Néanmoins, nous rejoignons notre rapporteur dans l'identification d'éventuels obstacles ou difficultés à surmonter pour une application pleine et entière de cette nouvelle mesure. Il sera en effet difficile d'éviter les effets de seuil liés à l'âge (moins de 15 et plus de 25 ans), l'offre devra être à la hauteur de la demande et le contingentement du nombre de places gratuites comporte un risque latent de frustration pour celles et ceux qui solliciteront la gratuité au-delà du contingent. Reste en suspens la question de la mobilité des jeunes apprenants en alternance qui se doivent effectivement d'être mobiles en semaine et se rendre d'un lieu à un autre (école/entreprise).

En conclusion, il demeure des inconnues liées à des notions de temporalité, d'intermodalités, de contingentements et autres effets de seuil, qui selon nous, ne doivent pas faire barrage à la volonté de l'exécutif que de libérer nos jeunes des contraintes de mobilité.



*Intervention de SÉBASTIEN ROBBIQUE  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur : ALAIN JUMEAU  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*



### Des objectifs, oui mais pas à n'importe quel prix !

Le groupe tient avant tout à souligner la qualité du rapport et de ses préconisations. Nous pensons, que néanmoins face à l'importance du sujet pour notre région, il est fondamental de remettre en lumière certaines des problématiques de ce dernier.

D'abord, il y a la question de la temporalité de l'évaluation. Nous ne sommes que trois ans après la mise en œuvre de cette réforme, faite dans une période complexe, entre la pandémie et l'ouverture de nouvelles infrastructures de formation, à savoir le CHRU d'Orléans et la faculté d'odontologie de Tours.

C'est une réforme qui s'est montrée complexe et dont les premiers effets ont été les témoins d'un certain nombre de difficultés, avec des étudiantes et étudiants comme premières victimes.

Si le rapport évoque « des premiers résultats qu'il faut encourager » trois ans plus tard, il faut rappeler que nous sommes trop peu avancés dans la réforme pour en voir tous les effets.

La question d'une éventuelle disparité de niveau acquis entre la PASS et les différentes LAS qui est à se poser. Il est nécessaire de s'assurer qu'une équité de traitement entre les deux voies existent et persistent, car il serait délétère pour ces jeunes qu'une disparité entraîne une inégalité quant à la suite de leurs études, qui comporte un autre concours crucial. Donc des premiers effets encourageants certes, mais il est primordial de rappeler que nous marchons encore sur des œufs et que la prudence est de mise face à une mise en œuvre qui doit encore subir des évolutions. Le groupe pense donc que ce rapport devra être suivi d'un autre dans les années qui viennent.

Ensuite, il semble important de mettre en perspective tous ces chiffres que le rapport arbore et ces objectifs qu'il promet. Parce que derrière, nous parlons d'étudiantes et d'étudiants.

Nous parlons de jeunes dont le bien être et la réussite doivent être l'absolue priorité, avant toute autre considération. Ainsi, chaque accroissement d'effectif doit s'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires pour s'assurer que nous ne sacrifions ni la qualité d'apprentissage ni la qualité de vie de ces jeunes. Et l'amélioration de la qualité de vie et d'étude doit être une préoccupation permanente. Nous ne devons pas tomber dans le piège qui serait de ne les voir que comme de futurs professionnels de santé pour notre région. **Des objectifs, oui mais pas à n'importe quel prix !**

Intervention de MAXIME SENNEPIN  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur : JEAN-CLAUDE BOURQUIN  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité



## La nébuleuse de la santé...

**Cette intervention est faite au nom du groupe AIESSE, de l'UNAFAM et du CDCA dans le domaine de la santé mentale.**

En ce qui concerne le chapitre « santé mentale » du PRS3, nous notons que plusieurs objectifs sont mis en avant mais, les indicateurs du plan sont inaboutis, nébuleux ; il n'y est pas indiqué comment sont ou seront calculés les indicateurs, nous ne savons pas d'où l'on part et où l'on va... Le plan manque de lisibilité.

Il y est prévu de développer la présence d'un référent handicap par GHT, c'est pertinent ; cependant, nous ne savons pas quelle formation est prévue, ni le temps qui sera dédié au personnel concerné. Rien de concret n'est dit au sujet d'un accompagnement vers le travail et au travail (développer le job coaching à grande échelle par exemple) comme cela avait été relaté lors des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Pour une déstigmatisation, il est envisagé qu'«une meilleure connaissance de la santé mentale et des troubles psychiques sera recherchée, en déployant des actions de sensibilisation, d'informations, de formations pour lutter contre la stigmatisation... » ; quels en seront les outils? quel en est le calendrier ? A quand une réelle action pour faire de la santé mentale une grande cause nationale ?

La santé mentale n'est-elle pas le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une société?

A cause d'une offre de soins très carencée aujourd'hui, des CMP/CMPP saturés, d'un parcours de santé chaotique car l'accompagnement des métiers du social et du médico-social pourtant utiles et porteurs de sens, n'attirent pas et sont dévalorisés, comment faire des repérages précoces des troubles psychiques, comment faire de la prévention de qualité si un vrai plan d'action, cohérent, global et financé en termes quantitatifs et qualitatifs n'est pas pensé d'urgence et mis en place ?

L'E santé peut résoudre une partie du problème mais ne peut pas remplacer le facteur humain pour un repérage rapide des troubles.

La politique ambitieuse souhaitée dans le cadre du PRS3 pourra être menée à bien, si les moyens sont aux rendez-vous, si la nouvelle politique de financement de la psychiatrie permet bien à la Région Centre Val de Loire de rattraper son retard et d'atteindre enfin la moyenne nationale pour l'indicateur budget alloué par habitant. Il serait aussi pertinent de penser à instaurer un observatoire territorial des besoins, prérequis nécessaire à un réel plan d'action pour le développement des réponses aux besoins pluriels de toutes les personnes en situation de handicap. Pour conclure, je me permets de reprendre et d'approuver les termes de notre Rapporteur qui souligne que, mises à part quelques avancées : « le document est volumineux, technique, demeure «hospitalo-centré» et ne présente pas une approche intégrée de l'ensemble des acteurs régionaux».

*Intervention de AICHA BANIAN  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur : PIERRE ALLORANT  
Le groupe vote l'avis à l'unanimité*

## Un esprit sain dans un corps sain

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme suit : "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité." Cette définition a été adoptée par l'OMS dans sa constitution en 1946 et reconnaît l'interconnexion entre le corps et l'esprit et l'importance des déterminants sociaux de la santé. Elle met l'accent sur la promotion d'un équilibre global du bien-être plutôt que sur la simple focalisation sur la maladie ou les symptômes spécifiques.

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé, conformément à cette définition, ne sont plus à démontrer.

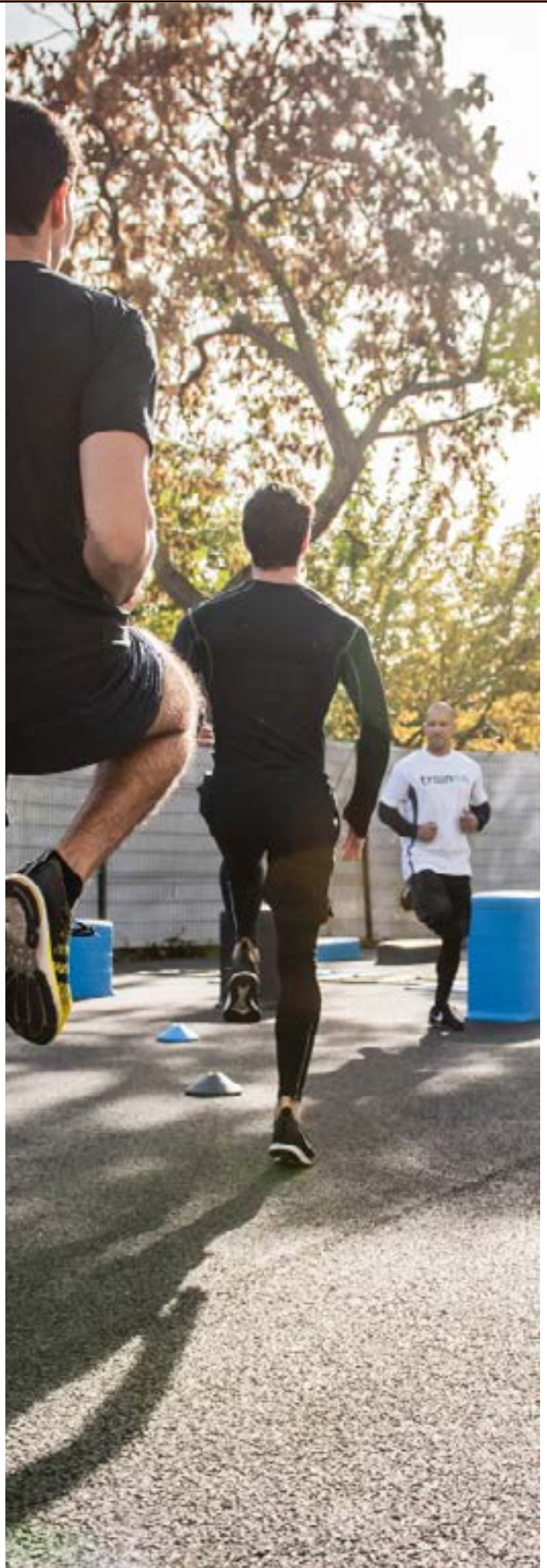
Le PRS 3 reconnaît l'activité physique comme déterminant de santé majoritairement dans l'axe parcours spécifique – diabète, hypertension artérielle et obésité en faisant référence aux Maisons sport-santé, au sport-santé et à la prescription d'activité physique par les médecins, à la Conférence régionale du sport et à l'opportunité de la Coupe du Monde de rugby et des Jeux Olympiques et paralympiques pour impulser une dynamique de renforcement de la pratique d'activités sportives, notamment auprès des jeunes et des adolescents.

Mais l'activité physique n'est que très peu évoquée dans les autres parties du document et le groupe des Associations, des Institutions de l'Économie Sociale, Solidaire et de l'Environnement souhaite rappeler qu'elle peut notamment :

- Contribuer au renforcement de système cardiovasculaire,
- Contribuer au renforcement musculaire et à l'amélioration de la mobilité,
- Prévenir les maladies chroniques,
- Contribuer au bien-être mental en diminuant le stress, l'anxiété et la dépression, ...

Et ce tout au long de la vie.

*Intervention de ALICIA MAINFERME  
au nom du Groupe AIESSE  
Rapporteur PIERRE ALLORANT  
Le groupe s'est abstenu*







### Les auteurs des interventions

**Sébastien ROBLIQUE** : Vice-Président de la 1<sup>ère</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Citoyenneté Insertion Sociale et Professionnelle Enfance touraine (CISPEO)

**Aïcha BANIAN** : Membre de la 1<sup>ère</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées (UNAFAM 45).

**Alicia MAINFERME** : Secrétaire du bureau, membre de la 1<sup>ère</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)

**Maxime SENNEPIN** : Membre de la 4<sup>ème</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)

**Samuel SENAVE** : Membre de la 2<sup>ème</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, France Nature et Environnement (FNE)

**Isabelle PAROT** : Vice-présidente déléguée de la 2<sup>ème</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, personnalité qualifiée dans le domaine de la protection de l'environnement.

**Frédéric BRETON** : Membre de la 2<sup>ème</sup> commission du CESER Centre-Val de Loire, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire (CEN)

### Pour le Groupe AIESSE

Directeurs de publication :  
Sébastien Roblique et Alicia Mainferme

CRESS Centre-Val de Loire  
6 ter rue Abbé Pasty  
45400 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Messagerie : v.burille@cresscentre.org



**GROUPE AIESSE**  
**CESER Centre-Val de Loire**  
[ceser.regioncentre.fr](http://ceser.regioncentre.fr)